

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 août 2017 à 19h30 à l'hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers, Mmes Thérèse Lemelin, Aline Trudel et Karine Tessier, MM. Serge Clément, Yves Daoust et Maxime Pratte, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

**2017-08-315 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juillet 2017**

Il est proposé par Karine Tessier

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour du 8 août 2017 ci-dessous modifié :

**Moment de réflexion**

**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2017

**2. Adoption du procès-verbal**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2017

**3. Affaires financières**

3.1 Acceptation des comptes du 12 juillet au 9 août 2017

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2017

3.3 La Compagnie Meloche Inc. : paiement du décompte progressif numéro 3 dans le cadre des travaux de réfection d'une partie du chemin du Fleuve

3.4 Paiement de diverses factures affectées au règlement d'emprunt numéro 385-2015

3.5 Refinancement des règlements d'emprunt numéros 329-2010 et 339-2011

3.5.1 Soumission pour l'émission de billets

3.5.2 Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 785 000 \$ qui sera réalisé le 15 août 2017

- 3.6 Demandes de subventions, financement et autres
- 3.6.1 724, chemin du Fleuve : programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales sur les chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2017
  - 3.6.2 Laurence Lavigne : championnats du monde de BMX / politique de subvention à l'élite - volet sportif
  - 3.6.3 Marilou Cloutier : tournoi de FC Dutchmen Memorial Day et tournoi Challenge Brossard / politique de subvention à l'élite - volet sportif
  - 3.6.4 Thalie Fournier : championnats du monde de BMX / politique de subvention à l'élite - volet sportif

#### **4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**

- 4.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
- 1455, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 788) – rénovation et agrandissement
  - 1948, chemin du Fleuve (lot 2 047 420) – galerie/ agrandissement
  - 600, chemin du Fleuve (lot 2 047 636) – remplacement du revêtement de la toiture
  - 9, Saint-Paul lot (2 047 288) – aménagement extérieur - 2<sup>e</sup> version
  - 11, Saint-Pierre lot (2 048 208) – revêtement de la toiture
  - 1101, chemin du Fleuve (lot 2 048 264) – revêtement de toiture
  - 667, chemin du Fleuve (lot 2 045 784) - galerie arrière bâtiment principal
- 4.2 Modification de l'annexe A de la résolution numéro 2017-05-181 / liste des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements municipaux

#### **5. Règlements**

- 5.1 Avis de motion et dispense de lecture – règlement numéro 395-5-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'éclairage des enseignes dans le noyau villageois, permettre les parcs et les équipements publics dans toutes les zones et limiter la partie supérieure des fondations
- 5.2 Adoption du règlement numéro 216-1-2017 modifiant le règlement 216-2002 interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives dans une partie de la Municipalité afin d'ajouter le passage à niveau du chemin Saint-Grégoire
- 5.3 Avis de motion – règlement numéro 375-7-2017 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin de préciser la zone d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain
- 5.4 Adoption du projet de règlement numéro 375-7-2017 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin de préciser la zone d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain

#### **6. Affaires municipales**

- 6.1 Modification de la résolution numéro 2017-07-292 : Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges : invitation au tournoi de golf annuel

## **7. Services techniques et travaux publics**

7.1 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

7.1.1 Autorisation de signature du contrat relatif aux travaux de déneigement, déglacage et fourniture des matériaux d'une partie du chemin Saint-Féréol

7.1.2 Demande d'aménagement d'une voie de détour sur l'autoroute 30 (poste de péage)

7.2 Autorisation pour l'installation d'une enseigne communautaire

## **8. Ressources matérielles et immobilières**

8.1 Boivin & Gauvin : achat de boyaux incendie

8.2 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires

8.3 Dufresne Hébert Comeau avocats: allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires

## **9. Ressources humaines**

9.1 Démission de Mme Geneviève Daigle-Tremblay à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement (poste saisonnier)

9.2 Embauche de M. Patrick Chalifoux à titre de proposé à l'urbanisme et à l'environnement (poste saisonnier)

## **10. Services des loisirs, Culture et vie communautaire**

10.1 Société d'Alzheimer : demande de passage dans le cadre de l'évènement-bénéfice Cyclo-Tour des célébrités

## **11. Divers et correspondance**

### **Période de questions**

### **Parole au Conseil**

### **Levée de la séance**

**Adopté à l'unanimité**

### **2017-08-316 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2017**

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

**Adopté à l'unanimité**

### **2017-08-317 Acceptation des comptes du 12 juillet au 9 août 2017**

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Maxime Pratte  
Et résolu :

D'ACCEPTER le paiement des comptes du 12 juillet au 9 août 2017 tel qu'inscrits au journal des déboursés, et ce en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente et lesdits documents sont déposés aux archives de la Municipalité.

- Liste des chèques / fonds de fonctionnement : numéros 6931 au 7144 au montant total de 437 212.18 \$;
- Liste des chèques annulés / fonds de fonctionnement : numéros 6502, 6797, 6933 et 6984 au montant total de 2 496.46 \$ ;
- Fonds pour règlements : 9600161 au 9600174 au montant total de 37 179.66 \$;
- Salaires des employés et rémunération des élus pour les semaines de paie numéros 27 à 30 inclusivement au montant total de 166 675.19 \$;
- Salaires des employés au montant brut de 158 765.53 \$;
- Contribution de l'employeur au montant de 22 737.96 \$.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-318 Acceptation de la liste des bons de commande du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2017**

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu :

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2017 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 31 juillet 2017 pour des dépenses respectives de 23 464.61 \$ et 328 133.12 \$ ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-319 La Compagnie Meloche Inc. : paiement du décompte progressif numéro 3 dans le cadre des travaux de réfection d'une partie du chemin du Fleuve**

ATTENDU la résolution numéro 2016-11-485 octroyant le mandat à la Compagnie Meloche Inc. dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Fleuve;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 juin 2017;

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie *Équiluqs* en date du 24 juillet 2017;

Il est proposé par Yves Daoust  
Appuyé par Maxime Pratte  
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 501 517,48 \$ (taxes en sus) à *La Compagnie Meloche Inc.* dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Fleuve;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 386-2016.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-320 Paiement de diverses factures affectées au règlement d'emprunt numéro 385-2015**  
*Projet numéro 16-800-12*

ATTENDU les travaux d'aménagement effectués au parc Sophie;

ATTENDU la réception de diverses factures relatives à ces travaux;

Il est proposé par Karine Tessier  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes pour un montant total de 19 165.51 \$ (taxes en sus) :

| <b>Numéro facture</b> | <b>Fournisseur</b>                   | <b>Montant avant taxes</b> |
|-----------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| 2426                  | CFC Fabrication                      | 1 030\$                    |
| 009043                | E. Rollin                            | 2 700\$                    |
| 25043                 | Équipements récréatifs jambette inc. | 1 407\$                    |
| 21977                 | Équipements récréatifs jambette inc. | (120)\$                    |
| 252359                | Jose É Réalise inc.                  | 848\$                      |
| 1312379               | Montréal brique et pierre            | 59.16\$                    |
| 1312376               | Montréal brique et pierre            | 50.28\$                    |
| 1310367               | Montréal brique et pierre            | 1 085.23\$                 |
| 1111                  | P.C.G.L.                             | 6 991.46\$                 |
| 167645                | Pépinière Cramer                     | 2 668.88\$                 |
| 1023751               | Roch Gauthier                        | (42.90)\$                  |
| FC-232522             | St-Germain égouts et aqueducs        | 77.60\$                    |
| FC-233707             | St-Germain égouts et aqueducs        | 220.02\$                   |

|           |                               |            |
|-----------|-------------------------------|------------|
| FC-233432 | St-Germain égouts et aqueducs | 2 190.78\$ |
|-----------|-------------------------------|------------|

QUE les dépenses soient affectées au règlement d'emprunt numéro 385-2015.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-321 Refinancement des règlements d'emprunt numéros 329-2010 et 339-2011**

***Soumission pour l'émission de billets***

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

**1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 87 000 \$    | 1,50000 % | 2018 |
| 89 100 \$    | 1,75000 % | 2019 |
| 91 400 \$    | 1,95000 % | 2020 |
| 93 700 \$    | 2,15000 % | 2021 |
| 1 423 800 \$ | 2,35000 % | 2022 |

Prix : 98,79800

Coût réel : 2,58882 %

**2 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES**

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 87 000 \$    | 2,72000 % | 2018 |
| 89 100 \$    | 2,72000 % | 2019 |
| 91 400 \$    | 2,72000 % | 2020 |
| 93 700 \$    | 2,72000 % | 2021 |
| 1 423 800 \$ | 2,72000 % | 2022 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,72000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Maxime Pratte  
Appuyé par Karine Tessier  
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité des Cèdres accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 août 2017 au montant de 1 785 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 339-2011 et 329-2010. Ces billets sont émis au prix de 98,79800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-322 Refinancement des règlements d'emprunt numéros 329-2010 et 339-2011  
Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 785 000 \$ qui sera réalisé le 15 août 2017**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Cèdres souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 785 000\$ qui sera réalisé le 15 août 2017, réparti comme suit :

| <b>Règlements d'emprunts #</b> | <b>Pour un montant de \$</b> |
|--------------------------------|------------------------------|
| 339-2011                       | 131 300 \$                   |
| 329-2010                       | 650 900 \$                   |
| 329-2010                       | 1 002 800 \$                 |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 339-2011 et 329-2010, la Municipalité des Cèdres souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Karine Tessier  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 août 2017 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 février et le 15 août de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|              |                     |                          |
|--------------|---------------------|--------------------------|
| <b>2018.</b> | <b>87 000 \$</b>    |                          |
| <b>2019.</b> | <b>89 100 \$</b>    |                          |
| <b>2020.</b> | <b>91 400 \$</b>    |                          |
| <b>2021.</b> | <b>93 700 \$</b>    |                          |
| <b>2022.</b> | <b>96 100 \$</b>    | <b>(à payer en 2022)</b> |
| <b>2022.</b> | <b>1 327 700 \$</b> | <b>(à renouveler)</b>    |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 339-2011 et 329-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 août 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-323**

**Demande de subvention, financement et autre**

***724, chemin du Fleuve : programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales sur les chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2017***

ATTENDU le règlement numéro 389-2015 relativement à l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales sur les chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2016;

ATTENDU le permis de construction numéro 2016-292 portant sur la rénovation du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution numéro 2016-07-322 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale du 724 chemin du Fleuve ;

ATTENDU les fonds disponibles à la réserve financière dans le cadre dudit programme à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2016 ;

Il est proposé par Maxime Pratte

Appuyé par Yves Daoust

Et résolu

D'OCTROYER une subvention de 2 500 \$ au propriétaire du 724, chemin du Fleuve dans programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales sur les chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2016.

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière de l'année 2017.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-324 Demande de subvention, financement et autre**  
***Laurence Lavigne : championnats du monde de BMX / politique de subvention à l'élite - volet sportif***

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mlle Laurence Lavigne, membre du club de BMX Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE Mlle Lavigne a participé aux championnats du monde de BMX à Rock Hill en Caroline du sud du 24 au 30 juillet 2017;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Karine Tessier  
Appuyé par Maxime Pratte  
Et résolu

D'OCTROYER une subvention de 250 \$ à Mlle Laurence Lavigne dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-325 Demande de subvention, financement et autre**  
***Marilou Cloutier : tournoi de FC Dutchmen Memorial Day et tournoi Challenge Brossard / politique de subvention à l'élite - volet sportif***

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mlle Marilou Cloutier, athlète de l'équipe AA U16 Les Griffons du club de Soccer Soulanges;

ATTENDU QUE Mlle Cloutier a participé au tournoi de FC Dutchmen Memorial Day aux États-Unis les 27 et 28 mai 2017 et au tournoi Challenge de Brossard du 4 au 6 août 2017;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Karine Tessier

Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu

D'OCTROYER une subvention de 500 \$ à Mlle Marilou Cloutier dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-326 Demande de subvention, financement et autre  
*Thalie Fournier : championnats du monde de BMX / politique de subvention à l'élite - volet sportif***

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mlle Thalie Fournier, membre du club de BMX Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE Mlle Fournier a participé aux championnats du monde de BMX à Rock Hill en Caroline du sud du 24 au 30 juillet 2017;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Karine Tessier  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu

D'OCTROYER une subvention de 250 \$ à Mlle Thalie Fournier dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-327 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées**

ATTENDU les demandes de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa séance du 25 juillet 2017;

Il est proposé par Thérèse Lemelin  
 Appuyé par Maxime Pratte  
 Et résolu :

D'ACCEPTER les *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

| Adresses                                  | Nature des demandes  | Décision CCU   |
|---|--|--|
| 1455, chemin Saint-Féréol – lot 2 047 788 | Rénovation et agrandissement du bâtiment principal                                     | Acceptée 1455, chemin Saint-Féréol à la condition que les plans de fondations soient scellés par un ingénieur et que ces plans confirment que la partie hors sol ne sera pas plus grande que celle actuelle. |
| 1948, chemin du Fleuve– lot 2 047 420     | Galerie et agrandissement du bâtiment principal  | Acceptée   |
| 600, chemin du Fleuve– lot 2 047 636      | Revêtement de la toiture du bâtiment principal   | Acceptée   |
| 9, rue Saint-Paul– lot 2 047 288          | Aménagement extérieur (2e version)   | Acceptée   |
| 11, rue Saint-Pierre – lot 2 048 208      | Revêtement de la toiture du bâtiment principal   | Acceptée avec la couleur bleu mistral  |
| 1101, chemin du Fleuve – lot 2 048 264    | Revêtement de la toiture et changement unité climatiseur au toit du bâtiment principal | Acceptée   |
| 667, chemin du Fleuve - lot 2 045 784     | Galerie arrière du bâtiment principal  | Acceptée   |

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-328 Modification de l'annexe A de la résolution numéro 2017-05-181 / liste des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements municipaux**

ATTENDU la résolution numéro 2017-05-181 autorisant les personnes occupant les postes identifiés au tableau de l'annexe A à agir à titre d'officier et de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme et des règlements municipaux;

ATTENDU la pertinence d'ajouter le poste de préposé à l'urbanisme et à l'environnement saisonnier;

Il est proposé par Thérèse Lemelin  
 Appuyé par Maxime Pratte  
 Il est résolu :

DE MODIFIER l'annexe A afin de mettre à jour l'autorisation pour le poste de préposé à l'urbanisme et à l'environnement saisonnier à la liste des officiers et de fonctionnaires désignés pour l'application des règlements d'urbanisme et les règlements municipaux et l'émission de constat d'infraction;

QUE l'annexe A est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-329 Avis de motion et dispense de lecture – règlement numéro 395-5-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'éclairage des enseignes dans le noyau villageois, permettre les parcs et les équipements publics dans toutes les zones et limiter la partie supérieure des fondations**

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par le conseiller, M. Maxime Pratte, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 395-5-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'éclairage des enseignes dans le noyau villageois, permettre les parcs et les équipements publics dans toutes les zones et limiter la partie supérieure des fondations.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément au Code municipal.

**2017-08-330 Adoption du règlement numéro 216-1-2017 modifiant le règlement 216-2002 interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives dans une partie de la Municipalité afin d'ajouter le passage à niveau du chemin Saint-Grégoire**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 8 janvier 2002, un règlement interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives dans une partie de la Municipalité;

ATTENDU QUE selon la règle 14 (L) (ii) du Règlement d'exploitation ferroviaire du Canada, le sifflet de locomotive doit être utilisé à tous les passages à niveau public;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada ont installé un nouveau système d'avertissement constitué de feux clignotants, sonnerie, barrières et détecteur à temps constant au passage à niveau du chemin Saint-Grégoire, au point milliaire 28.19 de la subdivision Kingston;

ATTENDU la volonté de la Municipalité des Cèdres à ce que ce passage à niveau soit éligible à l'introduction d'un règlement anti-sifflet;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 216-2002 afin d'ajouter l'interdiction de l'utilisation du sifflet de locomotive au passage à niveau du chemin Saint-Grégoire, au point milliaire 28.19 de la subdivision Kingston;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres doit modifier son règlement préalablement à une inspection des lieux par Transports Canada ainsi qu'à l'émission d'une directive anti-sifflet par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la présente séance du Conseil du 11 juillet 2017;

ATTENDU QUE tous les conseillers ont déclaré avoir lu le projet de règlement et ont renoncé à sa lecture;

Il est résolu par Serge Clément  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1**

Le précédent préambule fait partie intégrante du présent règlement numéro 216-1-2017 modifiant le règlement 216-2002 interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives dans une partie de la Municipalité afin d'ajouter le passage à niveau du chemin Saint-Grégoire.

#### **ARTICLE 2**

L'utilisation du sifflet de locomotive est défendue au passage à niveau du chemin Saint-Grégoire, point milliaire 28.19 de la subdivision Kingston.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, mais prendra effet après approbation par Transports Canada et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CFCN).

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier

**2017-08-331 Avis de motion – règlement numéro 375-7-2017 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin de préciser les zones et les heures d’interdiction de stationnement sur la rue Champlain**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par la conseillère, Mme Aline Trudel, qu’il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 375-7-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 375-2014 relatif au stationnement afin de préciser les zones et les heures d’interdiction de stationnement sur la rue Champlain.

Lors de la présentation de ce règlement, le président d’assemblée y mentionnera l’objet du règlement et sa portée.

**2017-08-332 Adoption du projet de règlement numéro 375-7-2017 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin de préciser les zones et les heures d’interdiction de stationnement sur la rue Champlain**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le pouvoir d’adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a ajouté, par résolution, des zones interdisant le stationnement;

ATTENDU QU’il y a lieu de préciser les heures d’interdiction de stationnement sur la rue Champlain;

ATTENDU QU’un avis de motion a été dûment donné lors de la présente séance du 8 août 2017 et que lors de la présentation de ce règlement, le président d’assemblée a mentionné l’objet du règlement ainsi que sa portée;

Il est résolu par Maxime Pratte  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

QU’IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Le présent règlement numéro 375-7-2017 (RMH 33) modifie le règlement 375-2014 et ses amendements afin de préciser les zones et les heures d’interdiction de stationnement sur la rue Champlain.

**ARTICLE 2**

Le paragraphe suivant de l’annexe A « Voies publiques où le stationnement est interdit » du règlement numéro 375-2014 et ses amendements:

- Rue Champlain, (à l'ouest de la rue Chamberry), sur toute sa longueur, des deux côtés en alternance, de 9h à 9h le lendemain, les vendredis, samedis, dimanches et lundis pour les numéros civiques pairs et les mardis, mercredis et jeudis pour les numéros civiques impairs ;

est modifié de la façon suivante :

- Rue Champlain, (à l'ouest de la rue Chamberry), sur toute sa longueur, des deux côtés en alternance, de 9h à 9h le lendemain, les vendredis, samedis et dimanches pour les numéros civiques pairs et les lundis mardis, mercredis et jeudis pour les numéros civiques impairs.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier

**2017-08-333 Modification de la résolution numéro 2017-07-292 : Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges : invitation au tournoi de golf annuel**

ATTENDU la résolution numéro 2017-070292 autorisant l'achat de deux billets dans le cadre du tournoi annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges qui se déroulera le 23 août 2017 au Club de golf Atlantide;

ATTENDU QU'une seule place est disponible pour le tournoi;

Il est proposé par Karine Tessier  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2017-08-329 de la façon suivante :

DE PARTICIPER au tournoi annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges qui se déroulera le 23 août 2017 au Club de golf Atlantide au coût de 200\$ le billet et de désigner le maire, M. Raymond Larouche, à représenter la Municipalité des Cèdres.

**Adopté à l'unanimité**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-334** **Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**  
***Autorisation de signature du contrat relatif aux travaux de déneigement, déglacage et fourniture des matériaux d'une partie du chemin Saint-Féréol***

ATTENDU QUE le contrat relativement au déneigement, déglacage et fourniture de matériaux et site d'entreposage pour le chemin Saint-Féréol, de la bretelle d'entrée et sortie n° 26 de l'autoroute 20, direction Ouest, jusqu'au chemin du Fleuve;

ATTENDU l'offre du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* d'exécuter un nouveau contrat relativement au déneigement, déglacage et fourniture de matériaux pour le chemin Saint-Féréol de l'intersection de la bretelle d'entrée et de sortie n° 26 de l'autoroute 20, direction ouest, jusqu'au chemin du Fleuve;

ATTENDU QUE le contrat est d'une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes;

Il est proposé par Yves Daoust  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer le contrat numéro 850919940 relativement au déneigement, déglacage et fourniture de matériaux pour le chemin Saint-Féréol de l'intersection de la bretelle d'entrée et de sortie n° 26 de l'autoroute 20, direction ouest, jusqu'au chemin du Fleuve, et ce au prix global forfaitaire de 35 586,89 \$.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-335** **Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**  
***Demande d'aménagement de voies de détour d'urgence sur l'autoroute 30 (poste de péage)***

ATTENDU QUE les interventions de nos véhicules d'urgence sur l'autoroute 30 doivent emprunter le pont Serge-Marcil (autoroute 30) et parcourir une importante distance pour effectuer un virage afin d'intervenir sur un lieu d'incident survenu dans la voie de circulation en sens inverse;

ATTENDU QUE la distance pour effectuer ce dit virage représente un parcours supplémentaire d'une distance de 12 kilomètres;

ATTENDU QUE l'absence de voie de détour impose d'importantes distances de déplacement qui affecte grandement le temps d'action de façon indue de notre personnel d'urgence ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'aménager des voies de détour aux abords du poste de péage de Les Cèdres situé sur l'Autoroute 30 afin de réduire la distance d'intervention des services d'urgence;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu

DE DEMANDER au *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* d'inciter son partenaire Nouvelle autoroute 30 d'aménager des voies de détour aux abords du poste de péage de Les Cèdres situé sur l'Autoroute 30 afin de réduire la distance d'intervention des services d'urgence.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-336 Autorisation pour l'installation d'une enseigne communautaire**

ATTENDU la pertinence d'installer une enseigne communautaire à l'entrée du village située près de la piste cyclable sur le chemin Saint-Féréol afin de diffuser des informations importantes aux citoyens;

ATTENDU l'intérêt du Conseil municipal d'améliorer et de bonifier l'affichage municipal aux endroits névralgiques et stratégiques sur le territoire ;

ATTENDU la politique sur l'affichage en vigueur ;

Il est proposé par Yves Daoust  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

D'AUTORISER l'installation d'une enseigne communautaire à l'entrée du village, en régie, située près de la piste cyclable sur le chemin Saint-Féréol.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-337 Boivin & Gauvin : achat de boyaux incendie**

ATTENDU QUE certains boyaux ont échoué les tests de pression;

ATTENDU QUE certains boyaux ont plus de 10 ans;

ATTENDU QUE plus de 15 longueurs de boyaux ont été éliminés dus à leur non-conformité;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise *Boivin & Gauvin* pour l'achat de 15 longueurs de boyaux incendie 1-3/4 (longueur de 50 pieds) au montant de 2 237,50 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-338 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires**

ATTENDU la résolution numéro 2017-02-39 octroyant une banque de 100 heures au taux horaire de 180 \$ / heure au cabinet *Dunton Rainville avocats* relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux;

ATTENDU QUE la banque d'heure est épuisée et les dossiers en cours;

Il est proposé par Karine Tessier  
Appuyé par Maxime Pratte  
Il est résolu :

D'OCTROYER pour l'année 2017, une banque supplémentaire de 50 heures au taux horaire de 180 \$ / heure au cabinet *Dunton Rainville avocats* pour un montant maximum de 9 000 \$ (taxes en sus), et ce relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-339 Dufresne Hébert Comeau avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels supplémentaires**

ATTENDU la résolution numéro 2017-01-10 octroyant une banque de 75 heures à Me Rino Soucy relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux;

ATTENDU QUE la banque d'heure est épuisée et les dossiers en cours;

Il est proposé par Karine Tessier  
Appuyé par Yves Daoust  
Il est résolu :

D'OCTROYER pour l'année 2017, une banque supplémentaire de 50 heures au taux horaire de 135 \$ / heure à Me Rino Soucy du cabinet *Dufresne Hébert Comeau avocats* pour un montant maximum de 6 750 \$ (taxes en sus), et ce relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-08-340 Démission de Mme Geneviève Daigle-Tremblay à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement (poste saisonnier)**

ATTENDU la lettre de démission de Mme Geneviève Daigle-Tremblay, commis à l'urbanisme et à l'environnement (poste saisonnier), dûment déposée en juillet dernier;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Yves Daousts  
Il est résolu :

D'ACCEPTER le dépôt de la lettre de démission de Mme Geneviève Daigle-Tremblay, commis à l'urbanisme et à l'environnement (poste saisonnier);

QUE la démission est effective au 12 juillet 2017.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-08-341 Embauche de M. Patrick Chalifoux à titre de préposé à l'urbanisme et à l'environnement (poste saisonnier)**

ATTENDU la démission de Mme Geneviève Daigle-Tremblay, commis à l'urbanisme et à l'environnement (poste saisonnier) en juillet dernier;

ATTENDU l'appel de candidatures en date du 25 mars 2017;

ATTENDU les entrevues effectuées le 21 avril 2017;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Thérèse Lemelin  
Appuyé par Yves Daoust  
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Patrick Chalifoux à titre de préposé à l'urbanisme et environnement au Service de l'urbanisme pour la période du 28 juillet au 27 octobre 2017 à raison de 35 heures / semaine, et ce selon les conditions de travail énoncées à la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur;

QUE M. Patrick Chalifoux est désigné à titre de préposé à l'urbanisme et environnement et voit à l'application certains règlements municipaux conformément au tableau sur l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements municipaux en vigueur.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **2017-08-342 Société d'Alzheimer : demande de passage dans le cadre de l'évènement-bénéfice Cyclo-Tour des célébrités**

ATTENDU la demande de passage de la Société d'Alzheimer dans le cadre de l'évènement-bénéfice Cyclo-Tour des célébrités qui se déroulera le 24 août prochain;

ATTENDU QUE le parcours emprunte le chemin du Fleuve et la route 338;

ATTENDU QUE la Société d'Alzheimer a entrepris les démarches requises auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de la Sûreté du Québec et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est proposé par Karine Tessier  
Appuyé par Yves Daoust  
Il est résolu :

D'AUTORISER le passage sur le chemin du Fleuve et la route 338 à la Société d'Alzheimer dans le cadre de l'évènement-bénéfice Cyclo-Tour des célébrités qui se déroulera le 24 août prochain.

QU'une preuve d'assurance ainsi que d'autorisation du MTQ soient déposées avant la tenue de l'évènement.

**Adopté à l'unanimité**

### **Période de questions allouée aux personnes présentes**

Le maire invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

*Début de la période de question : 19h56*

*Fin de la période de question : 20h14*

### **Parole au Conseil**

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

### **2017-08-343 Levée de la séance**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Yves Daoust

Appuyé par Serge Clément

Et résolu:

QUE la présente séance soit levée à 20h21.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier